

# TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	7
Sommaire.....	9
Principales abréviations.....	11
Introduction.....	15

## PREMIÈRE PARTIE LES QUALIFICATIONS JURIDIQUES DES ASSURANCES DE GROUPE

<b>Titre 1 - La notion d'assurance de groupe .....</b>	<b>29</b>
<b>Chapitre 1 - Les textes .....</b>	<b>31</b>
Section 1 - La naissance d'un encadrement légal de l'assurance de groupe.....	31
§1. Les textes antérieurs à la réforme législative du 31 décembre 1989 .....	32
A. Les balbutiements de la réglementation.....	32
B. La naissance d'une véritable réglementation.....	33
§2. La réforme législative du 31 décembre 1989.....	35
A. La loi n° 89-1014 du 31 décembre 1989, dite loi Bérégovoy .....	36
B. La loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989, dite loi Évin .....	37
Section 2 - La législation depuis la réforme législative du 31 décembre 1989 .....	39
§1. Les textes spécifiques à certains types de contrats d'assurance de groupe ....	39
A. Les lois relatives aux contrats emprunteurs .....	40
B. Les lois relatives à la prévoyance complémentaire .....	40
§2. Les textes de portée plus générale.....	41
A. Les textes relatifs à la retraite complémentaire par capitalisation .....	42
1. Les prémices de la retraite complémentaire par capitalisation .....	42
2. La création d'une véritable retraite complémentaire par capitalisation....	43
B. Les contrats d'assurance-vie.....	44
1. Les textes antérieurs à la loi du 15 décembre 2005 .....	45
2. La loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005.....	46
Conclusion du chapitre.....	48

<b>Chapitre 2 - La définition de l'assurance de groupe</b> .....	49
Section 1 - La distinction entre assurance de groupe et assurance collective.....	49
§1. La place de l'assurance de groupe au sein des assurances.....	49
A. La difficile intégration dans la classification classique des assurances.....	50
B. La qualification « d'assurance mixte ».....	51
§2. Une application stricte de l'article L 141-1 du Code des assurances.....	53
A. Une définition limitée aux risques énumérés.....	54
1. L'aspiration à une définition plus large.....	54
2. L'acceptation d'une interprétation stricte de l'article L 141-1.....	55
B. Le régime juridique applicable aux autres risques.....	56
1. Les régimes juridiques adoptables.....	57
a) L'extension des dispositions propres aux assurances de groupe.....	57
b) Le droit commun des assurances individuelles et le droit des obligations.....	58
2. La gestion des contrats d'assurance collective de dommages.....	59
Section 2 - Les distinctions au sein des contrats d'assurances de groupe.....	61
§1. La distinction entre les contrats d'assurance de groupe à adhésion obligatoire et les contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative.....	61
A. Origine et fondement de la distinction.....	62
B. État actuel.....	64
§2. La distinction entre assurance de groupe et assurance de groupement.....	68
A. L'assurance de groupement.....	68
B. Portée de la distinction.....	69
Conclusion du chapitre.....	70
Conclusion du titre.....	70
<b>Titre 2 - Les fondements des assurances de groupe</b> .....	73
<b>Chapitre 1 - La recherche d'un fondement juridique commun</b> .....	75
Section 1 - Théories rejetées.....	75
§1. L'assurance pour compte.....	76
A. Une similitude apparente entre les assurances de groupe et l'assurance pour compte.....	76
B. L'inadéquation de l'assimilation des assurances de groupe à l'assurance pour compte.....	78
§2. La promesse d'assurance.....	80
A. Les éléments communs aux assurances de groupe et à la promesse d'assurance.....	80
B. L'insuffisance de l'assimilation des assurances de groupe à la promesse d'assurance.....	81
§3. La gestion d'affaires.....	82
A. Les éléments favorables à l'assimilation des assurances de groupe à la gestion d'affaires.....	82

B.	L'insuffisance de l'assimilation des assurances de groupe au concept de la gestion d'affaires.....	83
Section 2 -	De la notion de stipulation pour autrui à celle de stipulation de contrat pour autrui .....	85
§1.	Les conditions de la stipulation pour autrui.....	86
A.	Les conditions tenant à l'engagement du souscripteur-stipulant .....	87
1.	La volonté de stipuler pour autrui .....	87
2.	Le caractère accessoire de la stipulation .....	89
B.	Les conditions tenant aux adhérents, tiers-bénéficiaires de la stipulation pour autrui .....	90
1.	L'obligation à charge.....	90
a)	L'exclusion de principe des contrats d'assurance de groupe employeurs à adhésion obligatoire .....	91
b)	L'inadéquation de la qualification de stipulation pour autrui avec charge aux contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative.....	92
2.	La détermination des tiers-bénéficiaires .....	95
§2.	La nécessité de recourir à la notion de stipulation de contrat pour autrui .....	96
A.	Le concept de contrat pour autrui.....	96
1.	L'inadéquation des conceptions restrictives de la notion de contrat pour autrui .....	96
a)	La théorie de René Demogue et son inadéquation avec la stipulation de contrat pour autrui .....	97
b)	L'impossibilité d'inclure la stipulation de contrat pour autrui dans la définition du Professeur Larroumet.....	98
2.	La qualification de contrat pour autrui de la stipulation de contrat pour autrui .....	99
a)	La thèse extensive du contrat pour autrui défendue par Guy Flattet et la stipulation de contrat pour autrui.....	99
b)	La signification relative de la qualification de contrat pour autrui .....	100
B.	La stipulation de contrat pour autrui et les contrats d'assurance de groupe .....	101
1.	La notion de stipulation de contrat pour autrui.....	101
2.	L'assimilation des contrats d'assurance de groupe à la stipulation de contrat pour autrui.....	102
a)	L'impossible assimilation des contrats d'assurance de groupe à adhésion obligatoire .....	102
b)	La qualification de stipulation de contrat pour autrui des contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative.....	103
	Conclusion du chapitre.....	106
<b>Chapitre 2 -</b>	<b>La <i>summa divisio</i> des assurances de groupe .....</b>	<b>107</b>
Section 1 -	Le contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative :	
un	contrat-cadre collectif de distribution .....	107
§1.	Un contrat-cadre collectif .....	108
A.	Les éléments catégoriques du contrat-cadre .....	109

1.	La nécessité d'un double consentement au contrat-cadre et aux contrats d'application.....	109
2.	La volonté de standardiser des relations futures.....	111
B.	Le caractère collectif du contrat-cadre.....	113
1.	La dimension collective des contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative .....	114
2.	Un contrat-cadre collectif sans obligation de contracter .....	115
§2.	La nature du contrat-cadre collectif et des contrats d'application .....	117
A.	Identification du contrat d'assurance .....	117
1.	L'identification du débiteur des primes .....	118
a)	Détermination du rôle du souscripteur.....	118
α)	Les incertitudes légales, jurisprudentielles et doctrinales .....	118
β)	La qualité de transmetteur de primes du souscripteur .....	121
b)	Le paiement de la prime et la qualification de contrat d'assurance .....	122
2.	L'absence de garantie d'un risque au moment de la conclusion du contrat d'assurance de groupe .....	124
a)	La détermination du risque .....	124
b)	L'absence d'obligation de garantie de l'assureur .....	126
B.	Un contrat-cadre de distribution.....	127
1.	Une opération de distribution de contrats d'assurance.....	127
2.	Le rapprochement avec le contrat de référencement .....	128
Section 2 - Le contrat d'assurance de groupe à adhésion obligatoire : un véritable contrat d'assurance collective.....		132
§1.	La relation contractuelle unissant l'assureur au souscripteur .....	133
A.	Un véritable contrat d'assurance .....	133
1.	Le souscripteur, unique débiteur contractuel des primes .....	134
2.	La garantie d'un risque .....	135
B.	La dimension collective du contrat d'assurance de groupe à adhésion obligatoire .....	136
§2.	Le statut de l'adhérent .....	137
A.	Les droits de l'adhérent, bénéficiaire d'une stipulation pour autrui .....	138
B.	L'obligation de paiement de cotisations du salarié.....	139
Conclusion du chapitre.....		141
Conclusion du titre .....		142
Conclusion de partie .....		145

**SECONDE PARTIE**  
**LES RÉGIMES JURIDIQUES DES ASSURANCES DE GROUPE**

<b>Titre 1 - La formation des assurances de groupe</b> .....	151
<b>Chapitre 1 - Le rôle pivot du souscripteur d'un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative</b> .....	153
Section 1 - Le souscripteur, distributeur d'assurance .....	153
§1. Le souscripteur représentant de l'assureur .....	154
A. Les origines de la représentation .....	154
1. Le mandat de l'article L 141-6 du Code des assurances .....	154
2. Les contrats non-soumis à l'article L 141-6 du Code des assurances.....	156
B. Les difficultés nées de la qualité de mandataire de l'assureur du souscripteur .....	158
§2. L'activité d'intermédiation et la qualité d'intermédiaire d'assurance .....	160
A. Le souscripteur exerçant une activité d'intermédiation.....	160
B. Le souscripteur intermédiaire d'assurance.....	162
1. L'exigence d'une rémunération.....	162
2. La liste règlementaire des intermédiaires d'assurance .....	164
Section 2 L'indispensable indépendance du souscripteur .....	167
§1. Les risques liés à certains modes de distribution de l'assurance .....	168
A. La création de « faux-groupes » d'assurés.....	168
B. Le détournement de la législation relative aux assurances de groupe .....	170
§2. L'intervention du législateur .....	171
A. Les prémices : l'encadrement du GERP .....	173
B. La consécration : les garanties d'indépendance des associations d'épargnants .....	174
Conclusion du chapitre.....	176
<b>Chapitre 2 - L'entrée de l'adhérent dans le schéma contractuel</b> .....	179
Section 1 - L'information préalable de l'adhérent .....	179
§1. Le devoir d'information et de conseil .....	180
A. La portée du devoir d'information et de conseil.....	180
1. La notice, support incontournable de l'obligation d'information .....	180
a) La rédaction de la notice .....	181
b) La remise de la notice .....	186
2. L'étendue du devoir d'information et de conseil.....	189
a) Le devoir d'information et de conseil de l'assureur .....	189
b) Le devoir d'information et de conseil du souscripteur .....	191
B. La spécificité des assurances de groupe sur la vie.....	195
1. Les assurances de groupe sur la vie à adhésion facultative avec valeur de transfert ou de rachat .....	196
2. Les assurances de groupe sur la vie à adhésion facultative sans valeur de transfert ou de rachat, et celles à adhésion obligatoire.....	199

§2.	Les conséquences du manquement au devoir d'information et de conseil.....	200
A.	Les sanctions stricto-sensu .....	200
B.	Les responsabilités encourues pour défaut d'information ou de conseil.....	203
1.	La responsabilité de l'assureur .....	203
a)	De son fait personnel .....	203
b)	Du fait du souscripteur.....	206
2.	La responsabilité du souscripteur.....	208
Section 2 - L'adhésion au contrat d'assurance de groupe .....		212
§1.	Les conditions de l'adhésion .....	212
A.	... à un contrat à adhésion facultative .....	212
1.	Les conditions de fond.....	212
a)	Un lien créant l'appartenance au groupe.....	213
b)	La volonté d'adhérer .....	214
2.	Les conditions de forme.....	215
a)	La signature du bulletin d'adhésion et l'émission du certificat d'adhésion .....	215
b)	Les conséquences de l'absence de bulletin d'adhésion et de certificat d'adhésion.....	216
B.	... à un contrat à adhésion obligatoire.....	217
1.	Les conditions de fond.....	217
a)	Un lien créant l'appartenance au groupe.....	217
b)	L'absence de manifestation de volonté .....	218
2.	Les conditions de forme.....	219
§2.	Les obligations nées de l'adhésion.....	220
A.	Le payement des primes .....	220
1.	La qualité de débiteur des primes.....	220
2.	Les sanctions du défaut de payement.....	221
a)	Les sanctions à l'initiative du souscripteur .....	221
b)	Les sanctions à l'initiative de l'assureur .....	223
B.	Le règlement des prestations .....	225
1.	Les modalités de la déclaration de sinistre .....	225
a)	Identification de l'auteur et du destinataire de la déclaration de sinistre.....	225
α)	L'auteur de la déclaration .....	225
β)	Le destinataire de la déclaration .....	226
b)	La forme et le contenu de la déclaration de sinistre .....	227
2.	L'exécution forcée des prestations.....	229
a)	L'action en règlement des prestations.....	229
α)	Le débiteur des prestations .....	229
β)	Les titulaires du droit d'action.....	230
b)	La prescription de l'action .....	230
α)	Règle générale .....	230
β)	La spécificité des assurances de groupe emprunteurs .....	232

Conclusion du chapitre.....	235
Conclusion du titre .....	236
<b>Titre 2 - L'évolution des assurances de groupe .....</b>	<b>239</b>
<b>Chapitre 1 - La modification des assurances de groupe .....</b>	<b>241</b>
Section 1 - La modification des garanties souhaitée par l'adhérent .....	242
§1. La faculté de l'adhérent à un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative de modifier le contrat qui le lie à l'assureur .....	243
§2. La liberté limitée de l'adhérent à un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative .....	244
Section 2 - La modification imposée à l'adhérent .....	245
§1. Le principe posé à l'article L 141-4 du Code des assurances .....	246
A. Le domaine d'application .....	246
1. L'application de la loi dans le temps.....	246
a) Les modifications antérieures à l'entrée en vigueur de la loi Bérégovoy .....	246
b) Les modifications postérieures à l'entrée en vigueur de la loi Bérégovoy .....	248
2. Le champ d'application de l'article L 141-4 du Code des assurances....	248
B. Le régime de la modification imposée .....	250
1. Les modalités d'application.....	250
2. Une atteinte « légale » aux principes de l'effet relatif des conventions et de l'intangibilité des contrats ?.....	253
§2. La spécificité des assurances de groupe emprunteurs .....	256
A. Les contrats d'assurance de groupe emprunteurs régis par des lois spéciales .....	256
B. Le régime juridique de la modification des contrats d'assurance emprunteurs régis par des lois spéciales .....	257
Conclusion du chapitre.....	259
<b>Chapitre 2 - La cessation des assurances de groupe .....</b>	<b>261</b>
Section 1 - La cessation du lien individuel unissant l'assureur à chaque adhérent .....	261
§1. Les causes de la cessation du lien individuel.....	261
A. Les causes communes à l'ensemble des assurances de groupe.....	262
1. La rupture du lien unissant l'adhérent au souscripteur.....	262
2. Le défaut de paiement des primes .....	264
B. Les causes propres aux assurances de groupe à adhésion facultative.....	264
§2. Les conséquences de la cessation du lien individuel.....	265
A. Le maintien des prestations acquises .....	266
B. La cessation des garanties.....	269
Section 2 - La cessation du contrat d'assurance de groupe .....	270
§1. Les causes de la cessation du contrat d'assurance de groupe .....	270
A. D'un contrat à adhésion obligatoire .....	271

B.	D'un contrat à adhésion facultative.....	273
§2.	Les conséquences de la cessation du contrat d'assurance de groupe.....	274
A.	La cessation stricto sensu du contrat d'assurance de groupe .....	274
1.	Le maintien des prestations acquises .....	275
2.	La cessation des garanties.....	276
B.	La souscription d'un nouveau contrat d'assurance de groupe .....	277
1.	Auprès d'un nouvel assureur .....	277
a)	Qualification juridique de l'opération .....	277
α)	Les thèses rejetées .....	278
β)	Une résiliation suivie d'une nouvelle souscription .....	280
b)	Les effets du changement d'assureur .....	283
2.	Auprès d'un nouveau souscripteur .....	284
	Conclusion du chapitre.....	285
	Conclusion du titre .....	286
	Conclusion de partie.....	289
	Conclusion générale .....	291
	Bibliographie .....	295
	Index alphabétique.....	315
	Table des matières .....	321